

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2021-344

PUBLIÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

DDFIP / service

40-2021-12-30-00009 - Délégation automatique de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal au 01/01/2022 (2 pages)

Page 3

DDFIP

40-2021-12-30-00009

Délégation automatique de signature en matière
de contentieux et gracieux fiscal au 01/01/2022



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES LANDES
23 Rue Armand Dulamon
40000 MONT-DE-MARSAN

Délégation automatique de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II du code général des impôts
Situation à compter du 1^{er} janvier 2022
La présente liste remplace et annule les précédentes

1. Liste des responsables bénéficiant de la délégation automatique :

Prénom - Nom	Responsables des services
Karine DA SILVA	1ère Brigade Départementale de Vérification de Mont-de-Marsan
Séverine SERRES	2e Brigade Départementale de Vérification de Dax
Pierre-Alexandre BOUTIN	Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine
Nadine CHARLES	Pôle d'Évaluation des Locaux Professionnels – PELP Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre – PTGC
Karine DA SILVA	Pôle Contrôle et Expertise de Mont-de-Marsan
Sylvie HONTEBEYRIE	Pôle Contrôle et Expertise de Dax
Ludovic PIQUET	Pôle de Recouvrement Spécialisé
Rémy HILLEREAU	Service des Impôts des Entreprises Mont-de-Marsan
Jean-François TUFFELLI	Service des Impôts des Entreprises Dax
Laurence DARLOT	Service des Impôts des Particuliers de Mont-de-Marsan
Gilles DAREOUS	Service des Impôts des Particuliers de Dax
Alain LE GOAET	Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement des Landes

2. Portée matérielle de la délégation :

Dans la limite de 60 000€ (76 000 € pour les AFIP)	Dans la limite de 100 000€	Sans limite
<i>Pour :</i>		
Prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office	Statuer sur les demandes de remboursement de crédit de TVA	Signer des documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions gracieuses et contentieuses
Prendre des décisions gracieuses portant remise, modération, transport ou rejet		Statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de contribution économique territoriale présentées par une entreprise dont tous les établissements sont situés dans le ressort territorial du service
		Statuer sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour perte de récoltes
		Accorder les prorogations de délai prévues au IV et au IV bis de l'article 1594-0 G du code général des impôts.